

# Recueil des actes administratifs



## Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre

1<sup>er</sup> trimestre 2015

Le Président du SIECF

Michel DECOOL

## Sommaire

1. Commande publique .....	3
4. Fonction publique.....	4
4.2 Personnels contractuels .....	4
5. Institutions et vie politique .....	4
5.7 Intercommunalité.....	4
7. Finances.....	5
7.1 Décisions budgétaires.....	5
7.6 Contributions budgétaires.....	5
7.10 Divers.....	6
8. Domaines de compétences par thèmes.....	7
8.4 Aménagement du territoire .....	7
9. Autres domaines de compétences .....	7

# 1. Commande publique

## 1.1 Marchés publics

### Délibération n° 2 du bureau syndical du 9 mars 2015 - MARCHES PUBLICS - Achat d'énergie

#### Exposé et proposition

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME prévoit la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, au 31 décembre 2015. Ainsi, ces contrats de fourniture d'électricité, passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, devront s'inscrire dans le respect des procédures imposées par le Code des Marchés Publics.

La directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE a fixé les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, et supprime notamment le monopole légal de fourniture. Ainsi, l'ensemble des contrats de fourniture de gaz naturel passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, devront s'inscrire dans le respect des procédures imposées par le Code des Marchés Publics.

En outre, plusieurs collectivités du territoire ont souhaité mutualiser les achats de gaz propane et de fioul domestique.

En vertu des dispositions combinées de l'article 8 du Code des Marchés Publics et des articles L. 331-1 et suivants et L. 441-1 et suivants du Code de l'énergie, les collectivités territoriales et leurs établissements publics disposent de la faculté de constituer un groupement de commandes pour passer leurs marchés de fourniture d'énergie.

Il est proposé au Bureau du SIECF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son Livre II,

VU le Code de l'Energie,

VU le décret n° 2006-975 du 1er août 2006, modifié, portant Code des marchés publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,

VU la note de présentation ci-avant développée,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement de commandes,

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés, au bénéfice de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du territoire.
- D'APPROUVER l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la Convention de groupement de commandes ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

---

## 4. Fonction publique

### 4.2 Personnels contractuels

#### **Délibération n° 4 du bureau syndical du 9 mars 2015 - Ressources humaines - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet**

**Exposé et proposition :**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 donnant délégation au Bureau en matière de ressources humaines,

Compte tenu du prochain départ à la retraite de M Degiovanni affecté au service des finances, il convient de renforcer les effectifs du service finances (comptabilité, paie, marchés publics)

Le Président propose au Bureau :

- la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet pour le service finances (comptabilité, paie, marchés publics) à compter du 15 avril 2015
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2015.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

---

## 5. Institutions et vie politique

### 5.7 Intercommunalité

#### 5.7.11 Autres

#### **Délibération n° 3 du bureau syndical du 9 mars 2015 - Ressources humaines - Convention avec le CDG 59 Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail**

**Exposé et proposition :**

Le CDG 59 a décidé de la création d'un pôle santé, sécurité au travail afin d'accompagner les collectivités.

Le Président propose au Bureau :

- l'adhésion au service du CDG 59 chargé de la prévention pôle santé et sécurité au travail
- la signature d'une convention avec le CDG 59 pour adhérer à ce service

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

---

## 7. Finances

### 7.1 Décisions budgétaires

#### **Délibération n° 2015/01 du comité syndical du 13 janvier 2015 – Budget primitif 2015**

##### **Exposé et proposition – Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics**

Le Comité syndical est à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2015 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 971 530 €.

##### **Adoption :**

Le Budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité

---

### 7.6 Contributions budgétaires

#### 7.6.3 Autres contributions budgétaires et participations

#### **Délibération n° 2015/02 du comité syndical du 13 janvier 2015**

##### **Finances publiques - Tableau récapitulatif de la cotisation communale 2015 et des participations communales 2015**

##### **Exposé et proposition**

Par délibération en date du 17 novembre 2014, le Comité Syndical du SIECF a baissé la cotisation communale à 3 €/habitant pour l'année 2015.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 quater du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Par courrier en date du 1er décembre 2014, les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation et celles ayant opté pour la fiscalisation (le tableau définitif sera transmis le 13/01/2015).

##### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

---

#### **Décision du Président n° 2015/1 du 18 février 2015**

**Signature d'un avenant à la convention avec la Commune de MORBECQUE**

**Programme d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques**

**Article 8 - 2014**

NOUS, PRESIDENT DU S.I.E.C.F.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRES

Vu la délibération n° 28 du Comité Syndical du SIECF en date du 25 mars 2013 et la délibération n°16 du Comité Syndical du 17 décembre 2013,

Vu les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques à réaliser dans le cadre de l'article 8 – 2014,

Vu la délibération de la Commune,

Et vu la demande de Monsieur le Maire de MORBECQUE,

Vu la convention signée entre le SIECF et la Commune de MORBECQUE en date du 23/04/2014, **DECIDONS**

#### ARTICLE 1

Un avenant à la convention du 23/04/2014 sera signé entre le SIECF et la Commune de MORBECQUE, pour modifier les modalités de remboursement des sommes dues, par la Commune au SIECF, au titre des travaux article 8 - 2014.

#### ARTICLE 2

L'avenant prévoit un remboursement de la somme de 21 840,33 €, étalée sur 5 ans.

#### ARTICLE 3

La présente décision est rendue exécutoire par son dépôt en sous – préfecture le (*voir visa*) et sa publication le 19/02/2015. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Ampliation de la présente décision :

Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE

Monsieur le Receveur Percepteur du SIECF.

Les services du Syndicat pour information et insertion au registre et au recueil des actes administratifs du SIECF.

---

## 7.10 Divers

**Délibération n° 1 du bureau syndical du 9 mars 2015 - Maitrise de la demande en énergie (éclairage public et bâtiments publics) - Attribution des aides au titre de l'appel à projets 2015 - phase 1**

#### Exposé et proposition :

Vu le CGCT et notamment l'article L2224-34,

Vu les critères fixés par les délibérations du Comité syndical en date du 23 septembre 2014 et du 13 janvier 2015,

Vu les dossiers déposés par les Collectivités du territoire,

Il est proposé au Bureau du SIECF d'attribuer les aides selon le tableau ci-joint.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

---

## 8. Domaines de compétences par thèmes

### 8.4 Aménagement du territoire

**Délibération n° 2015/03 du comité syndical du 13 janvier 2015 - Maitrise de la demande en énergie  
- Appel à projets - Modification de la délibération du 23/09/2014**

**Exposé et proposition :**

Vu l'article L 2224-34 et L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 23 septembre 2014,

Vu la délibération du Bureau syndical en date du 15 décembre 2014,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier légèrement la délibération du 23 septembre 2014,

Considérant que les finances du SIECF permettent cette modification,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- fixer l'enveloppe pour l'appel à projets 2014 à 368 000 €.
- pour l'année 2015, de fixer l'enveloppe prévisionnelle à 370 000 €.

Les autres points prévus dans la délibération du 23 septembre 2014 restent inchangés.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

---

## 9. Autres domaines de compétences

**Délibération n° 2015/04 du comité syndical du 13 janvier 2015 – Informations sur les décisions du  
Président et du Bureau du SIECF**

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Numéro de décision	Nature	Objet
Bureau du 3 décembre 2014	Marchés publics	Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel
Bureau du 15 décembre 2014	Maîtrise de la demande en énergie	Attribution des aides dans le cadre de l'appel à projet MDE 2014
Bureau du 15 décembre 2014	Ressources humaines	Prolongation de l'adhésion au programme Pass territorial du CDG 59

Le Comité syndical prend acte.

---

Le président du SIECF

Michel DECOOL